

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2025 - 31906 - 2023 B 00201 - 947 937 330 - 2AS transports

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2025

cerfa

N° 11084*26

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

31906
15 OCT. 2025
TIMBRE à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SASU 2AS TRANSPORTS

Adresse du siège social :

SIRET : 9 4 7 9 3 7 3 3 0 0 0 0 1 9

Adresse du principal établissement : 7 RUE ADRIEN HUZARD 93300 AUBERVILLIERS

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées : TRANSPORT DE PERSONNES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
-----------------------------------	---	---------	--

Bénéfice imposable à 15 % : 1 370

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % : []

PV à long terme imposables à 19 % : []

PV exonérées (art. 238 quinquies) : []

Autres PV imposables à 19 % : []

PV à long terme imposables à 0 % : []

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : []

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A : []

Autres dispositifs : []

France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A : []

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies : []

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies : []

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies : []

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A : []

Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies : []

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) : []

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies : []

Société d'investissement immobilier cotee : []

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : []

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % : []

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : [] dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : AGENCE AUDIT CONTROL & REVISION 7, RUE HITTON PARIS Tél: 0140050743

Nom et adresse du conseil : Tél:

OGA/OMGA : [] Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant : Date : 10/10/2025 Lieu : Aubervilliers

Qualité et nom du signataire :

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné : []

Examen de conformité fiscale (ECF) : [] Prestataire :

EBP Informatique 2025

S.A

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2AS TRANSPORTS				Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise		7 RUE ADRIEN HUZARD		93300 AUBERVILLIERS						
SIRET		9 4 7 9 3 7 3 3 0 0 0 0 1 9								
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2				
						Exercice N clos le				
						3 1 1 2 2 0 2 4				
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net				
		1		2		3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010						
		Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *			028		030				
	Immobilisations financières * (1)			040		042				
	Total I (5)			044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052				
		Marchandises *		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		1 116		070		
		Autres * (3)		072		1 027		074		
	Valeurs mobilières de placement				080		082			
	Disponibilités				084		7 714		086	
	Charges constatées d'avance *				092		094			
Total II				096		9 857		098		
Total général (I + II)				110		9 857		112		
PASSIF						Exercice N		NET		
						1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000			
	Écarts de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées *				130					
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131)	132			
	Report à nouveau				134		2 135			
	Résultat de l'exercice				136		1 164			
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142		4 299			
Provisions pour risques et charges				Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		808			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169)	172		607			
	Comptes courants d'associés				173		4 143			
	Autres dettes				175					
	Produits constatés d'avance				174					
Total III				176		5 558				
Total général (I + II + III)				180		9 857				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

S.A

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 2AS TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
						30 02 2024			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					217		218		
							40 963		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	40 963	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243		381	244		
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255			254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			-			
Total des charges d'exploitation (II)							264	39 593	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	1 370	
Produits financiers (III)		280					294		
Charges financières (V)							294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *		347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	1 164	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		1 164	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		206			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cls d'associés	247					330		
							248		
							330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						249			
						251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)		987			342	
			JEI (44 sexies A)		989				
	ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quinquies)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A *		181				
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer		344				
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *		993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							655
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)							643
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)							645
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)							647
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)							648
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2							352	1 370	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2							370	1 370	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2AS TRANSPORTS				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

S.A

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2AS TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024		016				
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2025

S.A

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	SIREN	9 4 7 9 3 7 3 3 0
Dénomination de l'entreprise	2AS TRANSPORTS		
Adresse (voie)	7 RUE ADRIEN HUZARD		
Code postal	9 3 3 0 0	Ville	AUBERVILLIERS
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	904 1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1.00	906 1000.00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SALAH Prénom(s) ADNENENom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1000Naissance : Date 05/03/1970 N° Département Commune Pays TNAdresse : N° 7 Voie RUE ADRIEN HUZARDCode postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays FRTitre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025

S.A

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 4 7 9 3 7 3 3 0

Dénomination de l'entreprise 2AS TRANSPORTS

Adresse (voie) 7 RUE ADRIEN HUZARD

Code postal 9 3 3 0 0

Ville AUBERVILLIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2025

S.A

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 302 494 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 38 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Pour certifier conforme
la gérance

